

terre... et en mer

Aires marines protégées : le succès de Port-Cros

Créé en 1963, le parc national de Port-Cros est le premier parc marin à avoir vu le jour dans l'Union européenne. L'efficacité de ses actions menées en faveur de la préservation de la biodiversité a été prouvée depuis longtemps. L'exemple le plus représentatif est celui du méro brun. Il avait quasiment disparu de Port-Cros dans les années 70. Aujourd'hui, on compte près de 800 individus sur ce même territoire.

Meilleur taux de reproduction

Même chose pour les corbs, dont la population a été multipliée par dix en une vingtaine d'années.

« La différence est flagrante lorsqu'on compare par exemple la densité et la taille des sars entre Port-Cros et l'île du Levant, alors qu'on est à moins d'un kilomètre », observe Alain Barcelo, chef du service « connaissance du patrimoine » au parc national de Port-Cros.

On trouve en effet « 7 fois plus de sars et 13 fois plus de gros individus à Port-Cros. Tout en maintenant une acti-



Quasiment disparu dans les années 70, le méro brun est de retour à Port-Cros.

(Photo Philippe Joachim)

tivité de pêche artisanale aux petits métiers en partenariat avec les professionnels ». Et, comme le précise l'agent du parc, « plus les poissons sont gros, meilleur est leur taux

de reproduction et meilleur sera l'essaimage derrière. Voilà l'effet positif de 56 ans de protection. »

Or, « les Aires marines protégées (AMP) sont trop peu

nombreuses », déplore pour sa part Patrice Francour, professeur d'écologie à l'université de Nice Sophia Antipolis. Si elles se sont multipliées en quinze ans,

pour atteindre 6,5 % de la surface de la Méditerranée, on est loin de l'objectif fixé par l'ONU d'arriver en 2020 à 10 % d'AMP dans les mers et océans.

De plus, rares sont celles « intégralement protégées », c'est-à-dire où la pêche est interdite. « À peine 0,1 % de la surface de la mer Méditerranée est strictement protégée », résume ainsi Patrice Francour. Le professeur azuréen met en avant la nécessité d'augmenter le nombre et la taille de ces « réserves ».

Multipliation des réserves

La dernière publication du rapport de l'ONU permettra-t-elle d'accroître ces zones de protection ? Emmanuel Macron a en tout cas annoncé début mai sa volonté d'augmenter la surface d'aires marines protégées.

Ce n'est pas Alain Barcelo qui le contredira. « On doit être fier de ces territoires exceptionnels en les rendant encore plus extraordinaires qu'ils ne le sont, à travers des actions novatrices menées avec les acteurs du territoire, estime-t-il. Et si ça peut faire tache d'huile ailleurs, cela peut être que bénéfique pour la biodiversité. »

Ces nurseries offrent « le gîte et le couvert » aux bébés poissons

Les ports de plaisance peuvent aussi avoir une fonction écologique. Preuve que les plaisanciers sont capables de cohabiter avec les poissons... Avec ses nurseries artificielles baptisées « biohut », la société Ecocean est un peu pionnière en la matière.

Présente dans 31 pays, elle est particulièrement active le long des côtes varoises et azuréennes : son système a déjà été implanté à Antibes, Cannes, Cap-d'Ail, Monaco (port de Fontvieille et port Hercule), Fréjus, Six-Fours (port des Embiez et port du Brusac), et Cogolin depuis le début du mois.

Comme le rappelle Sabrina Palmieri, chargée de communication à Ecocean, « l'urbanisation du trait de côte, tout particulièrement dans le Var, s'est faite au détriment des cycles naturels des petits poissons de moins de 1 cm, qui se retrouvent piégés car ils ne peuvent plus se cacher. Les juvéniles ou post-larves qui entrent dans un port après éclosion, précise-t-elle, n'ont quasiment aucune chance de survie. » Ces « biohut » ont donc été conçus pour leur « offrir le gîte et le couvert » jusqu'à ce qu'ils soient en mesure



de rejoindre le large. Concrètement, il s'agit d'un module en acier rempli de coquilles d'huîtres, qui permet donc à toute cette « marmaille » aquatique d'être logée et nourrie en toute sécurité. Un « biohut » représente environ 500 m² de nurserie naturelle ».

Le concept a déjà fait largement ses preuves. Ces cages peuvent en effet attirer « jusqu'à 30 fois plus d'individus que sur une zone non aménagée », détaille Sabrina Palmieri.

Un autre dispositif, installé sur le port de Bormes-les-Mimosas depuis plus de deux ans, a lui aussi montré toute son efficacité. Son nom : « ReFish ». L'idée est d'imiter les précieux herbiers de posidonie, nécessaires au développement des bébés poissons. Le projet est mené par Suez Consulting en partenariat avec les scientifiques du GIS Posidonie. Lesquels ont installé le long des quais borméens des tapis artificiels fabriqués à base de polypropylène et d'huile de ricin. Là aussi, les juvéniles peuvent grandir en toute sérénité.

« Les données relevées ont montré qu'on a trois fois plus d'espèces par comptage que sur un quai non équipé, analyse Patrick Astruc, ingénieur de recherche au GIS Posidonie. Et environ 3,3 fois plus d'abondance de juvéniles de poissons de manière générale. » Sachant que les espèces de sars étaient pour leur part cinq fois plus nombreuses autour des dispositifs.

Mouillages et ancres écolos pour préserver les posidonies

Chaque année, des milliers de mètres cubes de posidonies sont arrachés par l'ancre des bateaux de plaisance. Un véritable désastre écologique, lorsque l'on sait que ces « forêts sous-marines » abritent près de 20 % de la biodiversité aquatique, et contribuent à nourrir et protéger les poissons.

Le problème est aujourd'hui pris très au sérieux par les autorités. Si bien que certaines communes ont décidé de mettre en place des « Zones de mouillage et d'équipements légers » (ZMEL), qui permettent aux navires de stationner à ces endroits et de s'y amarrer sans causer de dégâts. La ville de Ramatuelle a par exemple annoncé qu'elle allait investir 5 millions d'euros pour protéger les herbiers de posidonie au large de la plage de Pampelonne.

L'ancre qui se rétracte

Antoine Canu, lui, n'a pas attendu ces mesures pour prendre les devants. Cet Azuréen de 86 ans a inventé une ancre écologique qui n'arrache pas les posidonies : il a imaginé un système qui verrouille et déverrouille les pattes de l'ancre afin qu'elles ne labourent pas les herbiers.

« Quand vous jetez l'ancre, lorsqu'elle est en traction, les pointes se blo-



(Photo P. Bertini)

quent et pénètrent dans le sol. Sans ratisser les posidonies. Quand vous la remontez, à l'aplomb du point d'amarrage, l'ancre se déverrouille, libérant ainsi les pattes qui se placent dans l'axe de la chaîne, à la verticale », explique Antoine Canu.

Après avoir déposé son brevet, il a pu lancer la fabrication et décroché au passage la médaille d'or au Mondial de l'innovation et de l'invention. C'est l'entreprise TransfoMétal, à Vallauris, qui produit ces ancres en inox. Leur coût : entre 350 et 850 euros selon le modèle.